L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 MAI 1865. entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 12 MAI.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces

Par Montgomery & Bros—Un lot d'articles de quartier maître.

Par J. P. Boisseau, rue Dryades, entre Poydras et Girod—De beaux meubles, batterie de cuisine, &c.

Par S. Guinault, à son magasin d'encan—L'usage d'un lot carré avec jardin, sur la rue Broad—Aussi, un lot de meubles.

Par R. Gutierrez—Continuation de la vente, pour dames, de chapeaux, broderies, &c., au dessus de la pharmacie de Syme, rue du Canal.

Par G. Leaumont, dans sa salle d'encan, rue de Chartres, No—Boîtes fines, souliers, marchandises sèches et vêtements américaines.

Par Hoffman & Marks, dans leur salle d'encan, rue de Chartres, No 34—Marchandises sèches, vêtements lingerie, &c.

Mouvements de Jeff. Davis.

BRUIT DE SON ARRIVÉE A SHREVEPORT.

Nous lisons dans le *True Delta* d'hier soir :

Nous avons reçu de Shreveport une nouvelle qui paraît reposer sur un assez bon fondement, et d'après laquelle Jeff. Davis serait arrivé dans cette ville le 4 ou le 5 du courant.

Il avait laissé à Greensboro, Caroline du Nord, plusieurs de ses compagnons de route et les membres de son cabinet, Benjamin, Trenholm, Breckinridge.

Un train de six wagons avait été chargé de boîtes de manière à ce que personne ne pût l'ignorer sur les lieux. L'objet de ce train était de créer l'impression que les fugitifs avaient une grande quantité d'espèces, quand, en réalité, ils en avaient fort peu.

Toutes les espèces emportées de Richmond furent divisées entre eux bientôt après leur départ de cette ville. Ils en eurent chacun pour à peu près 5 ou 6000 piastres en or.

La famille de Jeff. Davis, après avoir quitté la capitale rebelle menacée, prit refuge dans une petite ville de la Caroline du Nord, où elle est restée jusqu'au moment où Jeff. Davis est parti pour l'Ouest. Mme Davis devait rejoindre son mari à Shreveport.

Il paraît que Davis, ayant de bonnes raisons pour suspecter la fidélité de son lieutenant, Kirby Smith, s'est hâté de se porter à son quartier général pour empêcher, si c'est possible, qu'il ne se rende aux généraux de l'Union. Smith est évidemment regardé par les rebelles comme un homme qui n'est pas sûr, et le bruit court qu'à moins qu'on n'y mette obstacle, il sacrifiera les intérêts de la cause aux siens propres.

Parmi les accusations portées contre lui par ses amis avoués, il en est une fondée sur l'intention où il était de se préparer à se retirer dans le Texas, d'y rester jusqu'au moment où il en serait chassé par les forces unionistes et en dernier lieu de gagner le Mexique. Naturellement Davis a voulu être présent pour profiter lui-même des avantages que peut procurer l'exécution d'un semblable programme.

Bien que Davis et les membres de son cabinet ne paraissent pas avoir eu beaucoup d'espèces à leur disposition pendant leur fuite, il est à présumer, néanmoins, qu'ils ont de grosses sommes en Europe. Chacun d'eux a, dit-on, de fortes dépôts dans les banques européennes, dépôts qui leur permettront de vivre dans un bien-être comparatif, s'ils parviennent à s'échapper de ce pays.

Ordre sur le coton.

Nous trouvons dans le *Mobile News* du 10 l'ordre suivant du général Canby relatif au coton appartenant au gouvernement confédéré, ou réclamé par lui et qui a été rendu par le général Taylor.

Quartier général de la division de l'Ouest, Mississipi, Mobile, Ala., 10 mai 1865.
—Ordres généraux No 39—

Le coton appartenant au gouvernement confédéré dans l'Est Louisiane, le Mississipi, l'Alabama, l'Ouest Floride, ayant été rendu au gouvernement des Etats Unis, la vente aux particuliers, ou le transfert à quelque personne que ce soit, excepté aux officiers ou aux agents de ce gouvernement, en est prohibée.

Cet ordre s'applique à tout le coton obtenu au moyen de souscriptions à l'emprunt de coton, de la vente des bons ou billets confédérés, de la taxe en nature, ou par tout autre procédé constituant un titre pour le gouvernement confédéré, soit que ce coton se trouve au pouvoir des agents de ce gouvernement, soit qu'il se trouve encore dans les mains des producteurs, et toutes les personnes à la charge desquelles il peut être, seront tenues pour responsables de sa remise aux agents des Etats-Unis. Les commandants de districts se feront donner une copie des registres des agents de coton, montrant la quantité de coton qui se trouve dans les limites de leurs commandements et les lieux où il a été entreposé, et donneront aux agents du département du trésor, nommés pour le recevoir, toutes les facilités qu'ils réclameront afin de le mettre en leur possession.

Toute vente de ce produit, faite en violation de cet ordre, sera traitée comme un détournement opéré au détriment de la propriété publique.

Par ordre du major général Canby.
C. T. CHRISTENSEN,
Lieut. col. assist. adj. général.

VIOLATION DE NEUTRALITÉ.

Le grand jury a trouvé fondées des accusations pour violation de neutralité contre B. H. Young, Jacob Thompson, W. Larry, McDonald et W. W. Cleary, de Toronto, Canada.

Le témoin principal à charge est Hyams, qui vous fait l'effet de ne point valoir son pesant d'or. Il a déclaré lui-même qu'il n'avait aucune croyance religieuse, quoiqu'il se dise juif, qu'il est payé en même temps par le Nord et par le Sud.

Revue Européenne.

L'empereur de Russie a traversé Paris le 20 avril au matin. Contrairement aux dispositions arrêtées d'abord, le convoi qui a amené le czar ne s'est pas arrêté à la Chapelle; il est entré dans la gare du Nord.

A onze heures, l'empereur Napoléon, accompagné du général Fleury, son aide de camp, est arrivé à la gare du Nord; il s'est rendu immédiatement sur le quai d'arrivée, où il a été reçu par M. le baron James de Rotschild, président du conseil d'administration de la compagnie du Nord.

La princesse Mathilde, accompagnée de sa dame d'honneur, est arrivée peu après.

Plusieurs dames de la haute société russe et le personnel de l'ambassade de Russie étaient seuls admis dans l'intérieur de la gare.

Le convoi impérial, conduit par M. Petiet, chef de l'exploitation, qui était allé à Cologne chercher le czar, est entré à la gare à onze heures trente minutes.

L'empereur Alexandre est descendu du wagon et les deux empereurs se sont embrassés. Le czar avait l'air fort abattu. L'entrevue n'a duré que dix minutes; à onze heures quarante minutes, le convoi s'est remis en marche pour gagner par le chemin de ceinture la ligne de Lyon.

Le czar se rend à Nice où son fils, le czarewitch, est malade et presque à l'extrémité.

Si l'on en croit une correspondance adressée de Berlin à la *Gazette* de Breslau, l'établissement du suffrage universel, en Prusse, ne serait plus qu'une question de temps. M. de Bismark a en portefeuille, depuis plus d'un an, le plan qu'il a abordé à ce sujet.

Déjà avant la guerre du Sleswig-Holstein, il a donné à ce sujet des indications positives à une personne haut placée, mais les événements ultérieurs qui sont survenus alors l'ont empêché d'exécuter son projet. Duppel et Alsen n'ayant pas terminé le conflit avec la chambre, ce plan revient sur l'eau et c'est à ces projets que le ministre de la guerre faisait allusion quand il disait à la chambre qu'il s'agissait pour le gouvernement d'une question d'existence.

On parle de la reprise des négociations entre le gouvernement français et le Saint Siége. Le cabinet des Tuileries aurait, dit on, sollicité les bons offices de la Cour de Vienne, et c'est à cette occasion que l'empereur François aurait renvoyé à Rome M. de Bach, chargé de faire sortir le souverain pontife du *non possumus* dans lequel il s'était retranché et barricadé.

On affirme même, à Vienne, que le cardinal Antonelli aurait promis l'adhésion de Pie IX à la convention du 15 septembre sous la condition expresse que toutes les puissances catholiques garantiraient au saint siége la possession du *statu quo* de ses provinces actuelles.

M. de Mensdorff Pouilly, informé des dispositions du saint-siége, transmit alors à M. de Bach une dépêche dans laquelle il le priait d'informer le cardinal Antonelli des démarches qu'il avait faites en prévision des conditions posées par Son Eminence. Or, M. de Mensdorff n'avait obtenu que de la Bavière une réponse absolument affirmative. Le Portugal, attaché au Piémont par des liens de famille, avait refusé de prendre aucun engagement, et l'Espagne avait déclaré qu'elle conformerait sa conduite à celle de la France.

Le cabinet autrichien avait refusé, en conséquence de soutenir officiellement les demandes du pape auprès des puissances catholiques, et M. de Mensdorff engageait le saint-siége à s'entendre directement avec l'empereur Napoléon.

S'il fallait prendre à la lettre le dernier discours de M. Rouher, les négociations seraient près de prendre une tournure plus conforme aux désirs du saint-père, puisque M. le ministre d'Etat a parlé de la garantie des puissances catholiques, qui serait assurée par le cabinet des Tuileries à la cour de Rome, dans le cas où Pie IX consentirait à signer le traité franco-italien.

Le voyage de M. de Persigny, le départ pour Rome d'un ancien ministre de Victor-Emmanuel, tendraient en même temps à prouver que M. Drouyn de Lhuys aurait repris, en effet, la tâche dans laquelle avait échoué son prédécesseur.

La *Stampa* de Milan se croit en mesure d'annoncer le prochain départ de Rome de François II. L'ancien roi de Naples se rendrait en Moravie, où il fixerait sa résidence.

Les trois provinces de Sicile dans lesquelles le brigandage a fait le plus de ravages, Palermo, Trapani et Girgenti, viennent d'envoyer une députation au roi, lui demandant l'emploi immédiat de mesures les plus sévères contre le brigandage. Les municipalités des villes de ces provinces ont voté les fonds nécessaires pour la mobilisation de la garde nationale. Ces municipalités ont aussi protesté d'avance contre l'intention qu'on prête au gouvernement d'ordonner un désarmement général en Sicile, [illegible] moyens de défense, [illegible]

[illegible] moins plus de vingt séances [illegible] la chambre [illegible] qu'elle aura terminé la discussion [illegible] de la nouvelle Banque [illegible] incompatibilités parlementaires [illegible] pour l'abolition de la peine de mort [illegible] accepter telle [illegible] le général Prim a [illegible] Il a dit que le parti progressiste avait renoncé momentanément à son système d'abstention en vue de la gravité des [illegible]

débats. Il croit que les heures du ministère sont comptées, parce que la souveraine d'Espagne ne peut pas appuyer un ministère qui a commis de tels abus de la force armée. M. Gonzales Bravo a déclaré que tous les ministres acceptaient la responsabilité des faits accomplis, parce que derrière la manifestation des étudiants se cachaient les meneurs d'une révolution qui attaquerait même le trône et la dynastie.

L'AFFAIRE DE MANDAMUS—M. Lynch, avocat général, et M. Charles Bienvenu se sont présentés, hier, à la Sixième Cour de District. On sait qu'il s'agit d'une demande de mandamus pour obliger M. Wrotnowski, secrétaire d'Etat, à signer la commission de M. Bienvenue nommé shérif de la paroisse d'Orléans.—Les plaidoiries de MM. Day et Field ont été entendues, puis la Cour s'est ajournée.

T. BAILLY BLANCHARD JR.—La maison T. Bailly Blanchard Jr, 37 Vieille-Levée, vendra aux plus bas prix de la place un grand choix de vins, rouges et blancs, de Champagne, d'eaux-de-vie, de whisky, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, etc—Voir l'annonce.

La paix à tout prix—Tel est le titre d'une petite brochure qui vient de paraître sans nom d'auteur à l'imprimerie de la "Plume de Bronze" et qui se vend au profit des enfants de ceux qui sont morts en combattant. L'auteur fait des vœux pour l'union, la paix et la liberté.

Edition d'hier soir.

Autres nouvelles du Nord.

Nous avons reçu par le bateau à vapeur *John Kilgour*, capitaine W. B. Foster, arrivé ce matin de Louisville, quelques journaux de l'Ouest où nous trouvons les nouvelles additionnelles qui suivent :

GUERILLAS.

Une enseigne pour trois gallons de whisky.

Cairo, 5 mai—Le steamer *May Duke* arrive à l'instant de la rivière St Francis. Pendant que le bateau était amarré à Meridian, le pilote voulut faire un tour dans les bois et fut attrapé par des guérillas qui lui demandèrent ses habits en échange d'un vieil uniforme gris, moyennant quoi la liberté lui fut rendue. Son enseigne, ayant voulu s'écarter pour aller chercher des fleurs, fut aussi capturé.

Le commandant de la canonnière No 30, prévenu de cela, envoya un drapeau parlementaire pour réclamer l'enseigne. Le colonel Catrey, chargé de cette négociation, revint en disant qu'il ne pourrait rien faire sans avoir du whisky. L'article désiré fut fourni.

Il retourna vers les guérillas qui exigèrent alors un lot d'habillements, trois gallons de whisky et une demi-douzaine de paires de bottes et de souliers. Le colonel revint une seconde fois rendre compte de sa mission, et le capitaine requit des citoyens qui se trouvaient à bord du *May Duke* la fourniture des articles demandés, collecta une somme de $60 et l'équipage du *May Duke* fit le reste; l'enseigne fut rendu sans délai. Mais quel changement! Il n'avait plus son bel accoutrement de marine, dont les guérillas s'étaient emparés. Il portait seulement un vieux pantalon de cavalerie et une vieille chemise grise.

Nouvelles de Washington.

Washington, 4 mai—Plusieurs sécessionnistes arrêtés dans les comtés du Bas Maryland, ont été amenés aujourd'hui et mis sous arrêt.

Le procès des personnes impliquées dans la conspiration commencera lundi ou mardi prochain. Plusieurs prévenus ont fait des aveux.

Les réductions de frais sur le service de la marine sont estimées à 50 pour cent.

Il est question d'offrir une récompense de Un million de piastres pour la capture de Jeff. Davis et des membres de son cabinet les plus influents. L'argent serait levé par souscription dans les Etats loyaux.

Environ huit personnes accusées d'avoir favorisé Booth dans sa fuite à travers le Maryland et la Virginie, après l'assassinat du président Lincoln, ont été arrêtées. Une de ces personnes a reçu $10 en or de Booth pour le conduire à quelques milles dans l'intérieur.

De St-Louis.

St-Louis, 1 mai—Le général Dodge a ordonné la mise en liberté de toutes les femmes prisonnières de guerre qui sont sous sa contrôle, pourvu qu'elles prêtent serment, excepté celles qui ont été envoyées au pénitencier pour avoir commis des outrages envers les soldats.

Coton.

Washington, 4 mai—Une lettre particulière de Mobile dit que les officiers du gouvernement sont informés que dans différentes sections de l'Alabama, il se trouve plus d'un demi-million de balles de coton qui seront bientôt envoyées sur le marché.

Arrestation d'une jeune fille.

Cairo, 5 mai—Mlle Annie Taylor, fille du Dr Taylor, de Memphis, pour avoir manifesté de la joie à la nouvelle de la mort du président, a été envoyée par le général Washburne hors des lignes fédérales, pour n'y plus rentrer. Mais elle a déclaré une lettre d'expulsion ne sera pas mis à effet.

De Raleigh.

Une correspondance de Raleigh dit que le sentiment de la sécession est loin d'être comprimé dans cette ville. Au contraire, le peuple est fort révolté à l'idée de la conquête, et il ne le dit pas; les personnes qui en parlent sont rares. Les femmes surtout, sont très indignées et elles n'hésitent pas à assaillir les soldats avec les quolibets qu'elles peuvent se trouver en contact, non avec le poing, bien entendu, mais avec les propos les plus amères et les plus rancuneuses.

ARRIVÉE DE PRISONNIERS—Le bateau à vapeur John Kilgour, arrivé ce matin de St Louis, a amené de Cairo 450 prisonniers confédérés échangés.

LES MARYLANDAIS SECESSIONISTES PROSCRITS DE BALTIMORE.

La première branche du conseil municipal de Baltimore a voté à l'unanimité une résolution par laquelle les citoyens déloyaux qui ont quitté la ville pour passer du côté du Sud, n'y pourront jamais plus rentrer. Voici les termes de cette résolution :

Craignant, comme nous le croyons, que leur présence au milieu de nous sera une source constante d'irritation, de danger et de trouble; nous demandons respectueusement aux autorités militaires, mais dans les termes les plus pressants et les plus énergiques, de ne pas permettre qu'ils reviennent, ce qui serait le pire de tous les dangers, car leur retour, selon toute probabilité, donnerait lieu à des collisions dont les conséquences pourraient être terribles.

Les éventualités.

Le *Constitutionnel* s'exprime ainsi au sujet de la prise de Richmond :

Les dépêches qui nous apportent ces graves nouvelles ajoutent qu'elles ont excité dans tout le Nord un immense enthousiasme. Elles semblent, en effet, annoncer la fin de la guerre et le triomphe définitif des Etats-Unis.

Mais pour eux il ne suffira pas d'avoir vaincu, ce qui importera surtout, ce sera d'user modérément de la victoire, et de suivre, non seulement à l'intérieur, mais à l'extérieur, une politique conciliante et modérée.

A cet égard, le discours prononcé à Washington par M. Seward nous offre un gage rassurant des dispositions dont le gouvernement des Etats Unis est animé. L'honorable secrétaire d'Etat a déclaré que la politique de M. Lincoln, si le peuple lui donnait son approbation, sera, la guerre une fois terminée, une politique de non-intervention. Il a ajouté que, pourvu que l'Angleterre fasse seulement preuve d'équité et de justice à l'égard des Etats Unis, rien ne sera tenté contre le Canada.

Ainsi tombent les appréhensions qu'on s'est plu à répandre sur les conséquences que pourrait avoir la fin de la lutte américaine. Les Etats Unis s'occuperaient de leurs propres affaires sans vouloir rien entreprendre sur celles des peuples voisins. Après tant de désastres qu'ils ont à réparer, ou conviendra que c'est la seule bonne politique, la seule pratique, la seule qui s'accorde avec leurs véritables intérêts.

—A New Albany, dans l'Indiana, un homme ayant dit qu'il serait bien heureux de danser sur le cercueil de M. Lincoln, le tribunal l'a condamné à soixante jours de travaux forcés dans la prison de cette ville.

—Voici quelques lignes fort curieuses adressées par M. Lincoln à un de ses amis qui lui demandait l'histoire abrégée de sa vie. Rien abrégé est écrit, comme on va le voir :

"Je suis né le 12 février 1809, dans le comté de Hardin, Kentucky;
" Mon éducation a été défectueuse.
" Je suis devenu avocat.
" J'ai été capitaine de volontaires dans la guerre de Black Hawk;
" J'ai été un très petit employé de poste.
" Quatre fois j'ai été membre de la législature de l'Illinois.
" J'ai été membre de la Chambre basse du Congrès.

LES EMEUTES DE MADRID.

On lit dans l'*Opinion Nationale* :

L'agence Havas ne nous transmet, sur la tentative d'insurrection de Madrid, que le récit de la *Correspondencia*. Nous le reproduisons, mais sous toutes réserves :

Dès la tombée de la nuit, la Puerta del Sol et les rues avoisinantes étaient encombrées de monde. La foule vociférait et sifflait. La cavalerie et la garde civile ont exécuté des charges pour dégager les rues. Deux ou trois bourgeois ont été blessés. Plusieurs émeutiers s'étaient réfugiés dans une maison en construction, de là ils lancèrent des pierres et des projectiles sur la force armée; plusieurs gardes civils et un caporal d'artillerie furent atteints et blessés, ce dernier grièvement.

L'infanterie a dû faire feu. Il n'en est pas résulté de malheurs, aucun blessé n'ayant été transporté à l'hôpital. Cela se passait à huit heures du soir.

Les rues de San Geronimo et d'Alcala, loin de désemplir, étaient complètement obstruées par la foule. Plusieurs charges de cavalerie furent exécutées. Des coups de feu furent entendus.

Dans la rue de Séville, un employé du ministère de l'intérieur a été tué par une balle reçue en pleine poitrine. Un ouvrier est mortellement à la tête par un coup de sabre. Trois militaires et neuf bourgeois furent amenés à l'ambulance de la rue de Jacometrezo. Tous avaient des contusions ou des blessures d'arme blanche. Deux ou trois sont blessés grièvement.

Place del Progreso, à dix heures du soir, on avait amené sept individus blessés à l'arme blanche; deux grièvement. Dans El Principal, on établit une ambulance où furent transportés sept blessés. Le café de la Ibera a reçu deux blessés. La pharmacie de la place Santa Anna a reçu trois. Le nombre des blessés, tant militaires que bourgeois, a dû être considérable.

Pendant la nuit, de nombreuses arrestations ont été faites, dans l'El Principal. Il y avait dans la soirée plus de cent prisonniers appartenant à la classe ouvrière; plusieurs étaient porteurs d'armes.

De minuit à trois heures du matin—heure à laquelle nous écrivons—la tranquillité a été rétablie.

Le centre de Madrid a été le théâtre exclusif de ces tristes événements. Dans la rue de Tolède et dans les faubourgs, il n'y a rien eu. Nous tenons de bonne source que le gouvernement n'a pas songé à mettre Madrid en état de siége. L'autorité civile n'a pas publié de proclamation [bando].

Nous espérons que les désordres de ce soir seront les derniers.

C'est surtout à la Puerta del Sol et dans le rayon des rues qui l'avoisinent que l'émeute s'est concentrée.

Il a fallu renforcer la garde del Principal. Suivant *el Leon Espanol*, parmi les blessés de la garde civile, il y en a un qui a reçu un coup de feu.

Dans la séance du Sénat d'aujourd'hui, M. Calderon Collantes a déclaré vouloir adresser au gouvernement une interpellation touchant les tristes et sanglants événements dont la capitale vient d'être le théâtre.

Le ministre de l'intérieur a dit que le gouvernement, usant de son droit, ajournait sa réponse à cette interpellation.

" Toutefois, dès à présent, a dit le ministre, je dois déclarer que la troupe n'a fait usage de ses armes qu'après avoir reçu des provocations et avoir été en butte à des hostilités de toute nature. Lorsque le sang des soldats a coulé, on s'est vu dans la nécessité de repousser la force par la force. Lorsque le jour de la discussion sera arrivé je me fais fort, a ajouté le ministre, de prouver de quel côté est partie l'agression et qui a encouru la responsabilité."

LA PESTE DE SAINT PETERSBOURG.

Il résulte de nouveaux renseignements parvenus de Saint Pétersbourg, à la date du 4 avril, que la maladie dont cette ville a été affectée dans ces derniers temps a pris le caractère de la fièvre typhoïde, dans beaucoup de cas, sans présenter, en général, des symptômes d'une grande gravité. Elle se complique quelquefois de congestions cérébrales, de pneumonie et autres affections, mais ne sévit guère que dans les hôpitaux. Quant à la *peste de Sibérie*, dont on avait annoncé l'importation à Saint-Pétersbourg et qui n'est autre chose que la pustule maligne, cette nouvelle était erronée. *Moniteur.*

VOYAGE DE NAPOLEON EN ALGERIE

La *France* annonce que le voyage de Napoléon III en Algérie était décidé. L'empereur a dû partir le 22. Son voyage devait durer vingt cinq jours.

Les derniers avis d'Algérie annoncent que la situation de la Kabylie du Babor s'était notablement améliorée; les contingents indigènes avaient suffi à arrêter les progrès de l'insurrection.

Les opérations qui doivent faire rentrer les tribus du Babor dans le devoir ont été retardées jusqu'ici par le mauvais temps; mais bientôt les colonnes destinées à agir dans ce pays éloigné de tout centre de population européenne, pourront commencer leurs mouvements. Il y a lieu de croire qu'il leur faudra peu de temps pour y rétablir la tranquillité. Déjà, du côté de Djidjelli, les Beni Krezeur et les tribus de Z ama ont envoyé des députations pour protester de leur soumission.

Les Beni Sliman se sont joints aux rebelles, et le colonel Bentz a eu un engagement avec eux, au nord de Takitount. Le lendemain le camp du cap Aoukas a été attaqué vers le milieu du jour. Le lieutenant colonel Bonvallet, qui commande ce camp, a fait savoir que toutes les positions de l'ennemi avaient été enlevées par ses troupes avec la plus grande vaillance.

LA QUESTION DE L'ALGERIE.

Le voyage de l'empereur en Algérie donne un intérêt particulier aux renseignements suivants que nous trouvons dans un journal :

La discussion de l'adresse, au sein du Corps Législatif, a amené la question de l'Algérie. M. Lanjuinais a défendu la colonisation, M. Jérôme David a plaidé la cause des indigènes, et M. le général Allard, commissaire du gouvernement, a cherché à justifier ce mélange de régime militaire et de régime civil appliqué aujourd'hui à l'Algérie.

L'amendement de l'opposition sur l'Algérie a été rejeté par assis et levé.

M. de Girardin a aussi discuté à sa manière, dans la *Presse*, la question de l'Algérie. Voici ce qu'il propose :

"La France, si elle veut être conséquente avec les principes qu'elle a proclamés, n'a qu'une chose à faire, c'est de faire pour l'Algérie ce que l'Angleterre a fait pour les îles Ioniennes après l'élection du roi Georges, c'est de rendre l'Algérie aux Algériens, à la seule condition qu'ils prendront Abd-el Kader, dont la loyauté n'est plus suspecte, pour roi ou pour vice roi, celui s'engageant à payer à la France un tribut annuel à titre de remboursement des sommes que nous avons dépensées en améliorations et en travaux, qui ont profité ou profiteront à l'Algérie, si le traité dont nous lui dicterions équitablement les termes."

Le rédacteur de la *Presse* ajoute que, depuis trente cinq ans, l'Algérie a coûté à la France "quatre milliards de bel et bon argent qu'elle eût pu employer en travaux publics, qui lui seraient permis d'avoir une avance plus tôt dans les voies de la liberté commerciale."

Cela est parfaitement vrai et nous comprenons qu'on ait un médiocre souci de conserver une possession aussi ruineuse.

A l'appui de ce programme de renonciation, M. de Girardin cite l'extrait suivant d'une lettre adressée de Saint-Cloud, le 29 juillet 1830, à M. de Persigny par l'Empereur :

"Puis je ne dissimuler que l'Algérie, malgré ses avantages dans l'avenir, est une cause d'affaiblissement pour la France, qui, depuis trente ans, lui donne le plus pur de son sang et de son or."

Malgré l'appui d'une pareille autorité, il est peu probable que cette idée de rendre l'Algérie aux Algériens soit bien près de se réaliser mais le seul fait qu'elle a été exposée et débattue nous paraît curieux et digne d'être noté.

—On lit dans le *Moniteur* :

"A la suite de la pacification de la République Orientale et du rétablissement des bonnes relations entre le nouveau gouvernement de ce pays et l'empire du Brésil, les Français résidant à Montevideo se sont réunis le 26 février au théâtre Solis, afin de témoigner à l'amiral Chaigneau et à la division navale française leur reconnaissance pour les services que nos marins ont rendus à la cause de l'ordre pendant la durée des hostilités et des négociations qui ont amené la paix.

"C'est, en effet, grâce à l'attitude ferme et conciliante de l'amiral français, et aux mesures qu'il a prises de concert avec les commandants des marines étrangères, que le dénouement des partis a pu s'effectuer sans que l'ordre public ait été un seul instant troublé.

"La réunion, après avoir exprimé avec chaleur ses sentiments envers Sa Majesté l'Empereur Napoléon, a voté par acclamations l'offre d'une épée d'honneur à l'amiral Chaigneau."

ITALIE.

On écrit de Rome que le pape a adressé une lettre au roi Victor Emmanuel, lui proposant de nommer les évêques des diocèses vacants dans les anciennes provinces du Piémont, et déclarant vouloir conserver le droit complet de la nomination des évêques pour les diocèses des anciennes provinces pontificales. Relativement aux nominations des évêques des diocèses du royaume de Naples, et de Toscane, Parme et Modène, on pourrait traiter. Pour tomber d'accord, le roi Victor-Emmanuel enverra à Rome un diplomate chargé spécialement de cette question.

Le jour de Pâques, le pape a célébré pontificalement la messe, et il a donné solennellement la bénédiction *urbi et orbi*. Les troupes françaises et pontificales et un concours immense de peuple assistaient à la cérémonie. Le pape a été accueilli avec enthousiasme.

La chambre des députés italiens a complètement approuvé les autorités de Ravennes et de Faenza, au sujet de la répression des troubles qui ont éclaté dans ces villes. En ce moment on instruit un procès contre les individus arrêtés, ils appartiennent pour la plupart au parti mazzinien.

La commission du sénat chargée de l'unification législative en Italie a rejeté l'abolition de la peine de mort, mais elle a réduit à neuf le nombre de cas dans lesquels elle peut être appliquée.

La commission de la chambre chargée de l'examen des projets financiers, a modifié le projet présenté par le ministère, en repoussant l'augmentation de l'impôt sur l'enregistrement et le timbre, et en ajournant jusqu'au 1er janvier 1868 la suppression des ports d'Ancône, de Livourne et de Messine.

FEUILLETON.

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN.

PAR A. DE GONDRECOURT.

Suite.

—Mademoiselle, avez-vous connu votre mère?
—Non. Ma naissance lui a coûté la vie. Allez-vous la mêler à vos histoires? Sachez, monsieur, que je m'y oppose. J'ai toléré que vous missiez mon père sur votre canevas fantastique, parce qu'il est, Dieu merci, vivant et pourra d'un mot vous confondre, mais la sainte femme de qui je tiens l'être et que je bénis dans mes prières, n'en dites rien, monsieur, elle est au ciel où ne sauraient monter des pensées telles que les vôtres.

—Je n'ai point à parler de Mme Parmentier. Nul ici ne l'a connue, et si je prononce son nom, c'est précisément pour vous prévenir que votre père seul, pourra vous apprendre où et comment il a contracté mariage avec elle, qui elle était...

—Elle appartenait à une honnête et modeste famille de Dresde, joû mon père exerça de 1805 à 1814 sa profession. Mon père m'a toujours dit que je ressemblais de visage, à sa bien-aimée compagne, et que, jeune fille, elle s'était attachée à lui parce qu'il avait guéri ses deux frères grièvement blessés à la guerre. Mes deux oncles ont été tués en 1809, à la bataille de Wagram, et le docteur Parmentier ne pouvant plus vivre à Dresde depuis la mort de sa femme est revenu en France vers la fin de 1814. Il a habité Paris et diverses grandes villes, mais il ne se trouvait bien nulle part, son chagrin le poursuivait partout et minait sa santé. Cédant alors aux conseils de quelques confrères, il est venu chercher le soleil et la paix des champs dans le midi de la France, dans ce village où votre imagination lui donne un titre pompeux, un château féodal et des alliances hyperboliques, tandis qu'il n'a pour tout bien que cette maisonnette où vous ne parviendrez jamais à loger, ni l'opulence, ni le remords, ni l'orgueil, ni la douleur, car j'y habite, monsieur, moi [illegible]

[illegible]

—Oh voyez-vous mon [illegible] dement Bernard; si mon [illegible] que puis-je gagner à vous le [illegible]

—Je n'ai pas votre esprit [illegible] sieur, mais je devine que [illegible] vous tentez de m'intimider [illegible] par je ne sais quelle pression de votre esprit [illegible]

—Le docteur Parmentier ne fut pas plutôt dans le pays que le métayer Lataste le reconnut. Le comte Albert avait quitté l'Armagnac dans sa première jeunesse; nos anciens ne l'avaient pour ainsi dire jamais vu; Lataste seul se rappela les traits du juré du tribunal révolutionnaire, et, quoique les gazettes de 1794 eussent annoncé le supplice du ci-devant Rouillac, il lui fut démontré que les contes de revenants sont quelquefois de véridiques histoires.

Quoique sûr du fait, Lataste se livra soigneusement à l'examen de son mystérieux personnage. Il l'étudia jour par jour, se gardant bien de l'effaroucher par d'imprudentes questions, et lorsque son dernier doute fut complètement levé, il partit pour Londres où le sieur Wolf, c'est-à-dire le marquis de Verniac, ne fut pas médiocrement effrayé d'apprendre cette incroyable résurrection. Et, de fait, il n'y voulut pas croire, quoique le métayer Lataste eût son entière confiance. Je dois dire, en passant, que Lataste, se faisant vieux, s'était pris de nostalgie en Angleterre, et que son maître, devenu son bienfaiteur, lui avait donné de quoi vivre et mourir honorablement à Rouillac, où il était revenu dès l'année 1817. Le bonhomme Wolf chargea son ancien valet de faire à Paris, de minutieuses recherches. Les registres d'écrou de la Conciergerie attestèrent l'incarcération et le supplice du ci-devant comte de Rouillac [Marie Albert Antoine], tout aussi bien que les gazettes du 31 juillet 1794 l'avaient annoncé. Lataste ne put pas, d'abord, se rendre compte de ce double mensonge des sinistres organes de la vérité du temps, mais, se souvenant de la précipitation que mettaient à faire leur besogne les pourvoyeurs de la guillotine, il pensa qu'à Paris le comte avait pu trouver un geôlier complaisant, comme la marquise de Revel et le baron de la Peroche en avaient rencontré un à Nantes, et il se mit en quête. Le hasard servit à souhait son intelligence, car il dénicha, en renseignements en renseignements, le porte clefs de la conciergerie qui assistait l'officier municipal pour l'appel du 30 juillet 1794. Ce fonctionnaire, si terrible jadis, était devenu doux comme un agneau. De haute taille, d'air mi-martial et dévot, il exerçait les fonctions de suisse dans une petite église de ce même faubourg Saint-Germain d'où tant d'infortunés avaient passé de chez eux *chez lui!* Homme d'ordre et de méthode, ce sans-culotte converti avait conservé, en partie double, toutes les listes des prisonniers incarcérés sous son règne. Il les mit bénévolement à la disposition de Lataste, qui annonça vouloir faire une importante vérification. Les noms écrits à l'encre noire appartenaient à ceux que le 9 thermidor avait livrés; l'encre rouge marquait les noms des pauvres trépassés. Lataste lut donc sur la liste rouge :

" Marie-Albert-Antoine Rouillac [ci devant comte de].

Alors, consultant la liste noire, il tressaillit en y voyant figurer :

" Marc Antoine Rouillard (chapelier à Lyon)."

—On aura pu se tromper de noms, dit-il à l'ex-geôlier; si on avait épargné le comte et coupé le cou au.......

—Mais non, interrompit le geôlier, puisque Rouillard est sur ma liste noire et Rouillac sur ma liste rouge.

—A-t-on fait l'appel sur vos listes?

—Non, mais je tenais avec soin ma *comptabilité*. Ah! vous pouvez dormir tranquille, allez! il n'y avait jamais d'erreurs chez nous.......... et les pauvres rouges sont bien là haut, ajouta le suisse en clignant de l'œil vers le plafond.

—Ainsi, vous affirmez que le chapelier Rouillard a été mis en liberté?

—Oui, devant les commissaires Bourdon, Merlin et autres, le 4 thermidor.... pardon, le 4 août 1794. C'est écrit là en toutes lettres.

Lataste prit la diligence de Lyon et chercha dans cette grande cité la famille du chapelier Rouillard. Le père de ce jeune homme vivait encore, et il affirma que, quoique porté sur la liste noire du geôlier de la Conciergerie, quoique omis sur la liste des exécutions du 30 juillet, Marc Antoine Rouillard avait péri sur l'échafaud sans qu'il fût possible de conserver la moindre illusion à cet égard; cet infortuné, qui malheureux père, avait assisté à cette effroyable tragédie et vu tomber la tête de son enfant. Il n'y avait donc plus de doute à concevoir. Le chapelier était mort, le comte était vivant.

D'une part, le marquis de Verniac s'expliquait de plus en plus d'avoir changé de nom; mais, d'autre part, comme c'était un chrétien de pieté sévère et de conscience, il se dit que la Providence avait de mystérieux secrets qu'on ne devait pas vouloir sonder, et que s'il plaît à Dieu de toucher de sa grâce certains criminels, l'homme serait bien coupable, avec ses sentiments de haine et de vengeance, dans encore de sa vie l'expiation, et il ordonna à Lataste de retourner à Rouillac, de s'informer avec soin du genre de vie du docteur Parmentier, et de faire le plus absolu silence sur l'espace et sur la grand coupable.

Lataste obéit à ces volontés formelles de son ancien maître. La difficile contrainte qu'il éprouva dans l'exécution de sa mission, en fit l'homme réservé, renfermé, bizarre et insociable que vous avez connu. Il ne se fiait à personne, et pour ne rien laisser échapper du secret qu'il avait en garde, il a vécu dans un sombre isolement que les gens du pays ont expliqué par des remords de conscience ramassés dans les aventures d'une vie vagabonde. Lataste valait-il mieux que sa réputation? Oui et non, comme vous l'allez voir.

oui, car il aurait pu faire beaucoup de mal à votre père, à vous, au général Chardin, à la famille de la Peroche en divulguant ce que le hasard lui avait appris, oui, car il n'aurait pas cette découverte au marquis de Verniac, et votre demoiselle, du gros héritage que le marquis a laissé à votre père; non, car il n'a pas voulu ne dessaisir du testament du marquis, en haine de la prospérité que ce testament devait introduire dans votre humble maison, non enfin, parce que, et ceci est une chose tramée de fiel de la plus détestable jalousie, parce que c'est lui qui a choisi pour recevoir ses suprêmes confidences, vous serez le poison dans le cœur de l'homme qui vous avait légués votre vénérable fortune.

—Mais, monsieur, je ne suis pas, je vous le jure, le moins du monde empoisonnée. Le métayer Lataste m'a parlé d'héritage, il ne m'a dit qu'un mot de vos superbes inventions.

—Vous avez donc de la cervelle bien faible, que d'avoir l'annonce d'une fortune inespérée suffise à fou[illegible] votre raison?

—J'ai le cerveau bien faible, en effet, monsieur, et vous devriez vous en apercevoir à la complaisance que je mets à vous écouter.

—Je ne discute pas, mademoiselle, répondit Bernard dégoûtant mal un mouvement de violent dépit; je raconte et me permets seulement de vous faire observer que si Lataste n'était qu'honnête homme, il se fût pénétré avant tout de la miséricordieuse charité du marquis de Verniac, et n'eût pas fait ce que lui a dicté l'histoire du comte de Rouillac, et que M. Parmentier votre père, et encore n'aurait-il dû la lui raconter qu'à le médecin, auquel il était d'ailleurs personnellement redevable de la vie, se fût refusé à accepter, sans explication, le gros héritage qui lui tombait des nues! Mais le soin rend le Wolf, le quiconque qui l'eût recueilli.

Si Lataste ne fût conduit ainsi vous eussiez été riche et non pas troublée, profondément troublée pour votre existence entière, vous n'auriez pas à rougir du révolutionnaire que votre piété filiale ne sait plus embrasser comme aux jours heureux de votre sereine ignorance, vous seriez riche et libre de donner votre main à celui qui, pour peu de temps il est vrai, m'a ravi votre cœur.

—Mon cœur m'appartient; monsieur, et mieux que personne, vous apprendrez que ma ferme volonté saura le défendre des ravisseurs.

A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 11 mai.

COTON—La demande a encore été animée aujourd'hui et les prix ont penché en faveur des vendeurs; quelques lots offerts par spéculation ont commandé une hausse satisfaisante, et les transactions ont embrassé 400 balles, dont 11 de ramassis vendu à 16 cts, 11 do à 18, 3 à 22, 4 do d'échantillons à 30, 10 balles à 33 5 de bon ordinaire repacked, à 33, 35 et 12 à 35, 42 de strict good ordinary, bon courant, à 38, 27 de à peine low middling, bon courant, à 39, 16 de low middling à 40, 21 de strict low middling, article extra, à 45, 103 à —; et, à l'encan, 18 balles à 18¼ pour le ramassis et 32¾ pour le bon ordinaire reboxed; en outre, 72 balles exposées en vente publique par ordre de l'agent acheteur des E. Unis. Cette vente a eu lieu comme suit : 2 balles de ramassis et 1 d'original à 17¾ cts, 15 b. de good ordinary à 32¾, 4 de reboxed, low middling et strict low middling, à 37 1/8, et 50 de strict low middling à 40½. Ce qui porte à 2650 balles, le montant des ventes faites durant la semaine, contre les arrivages qui n'ont été que de 825. Nous cotons actuellement l'ordinary à 30 à 32, et le good ordinary à 35 à 37, le low middling à 39 à 42 et le middling à 45.

SUCRE ET MELASSE—Le marché a continué à être calme aujourd'hui. Il ne s'y fait seulement que quelques affaires en détail et les prix restent sans changements. Il ne se fait pas d'affaires dans le sucre et la mélasse, et les seules ventes faites de produits de l'Ouest ont embrassé 100 barils de farine low superfine à $7 50, 200 de bonne superfine à $8, 100 de low extra à $8 87 1/2 et 100 de bonne extra à $10 le baril; 350 sacs de maïs blanc et jaune à $35 à $1 40 le boisseau.

Un lot de 341 livres de laine non lavée a été vendu à 22½ cts la livre.

Il y a un ou deux jours, il s'est fait à des commerçants, des ventes comprenant 1 boucaut de tabac good lugs à 11 cts la livre, 1 do de good common leaf à 15 cts et 1 do de fully fair à 18 cts la livre.

FRETS—Les taux chargés par les steamships réguliers pour New York, sont 1 à 1¼ et la livre de coton et 50 cts par baril de farine. Les navires à voiles pour New York et pour Boston demandent 30 cts par baril de farine et $2 par balle de coton. Il ne se fait que bien peu d'offres pour l'exportation.

Arrivé durant la semaine 837 balles de coton 38 boucauts de sucre, 26 barils de mélasse, 23224 barils de farine, 125 barils de porc, 26 barils de saindoux, 187 barriques de bacon, 5877 sacs de maïs en majeure partie pour le gouvernement, et 3907 peaux sèches.

Les exportations comprennent 2860 balles de coton, dont 350 pour Liverpool et la balance pour le Nord, 11502 barils de farine, 500 barils de porc, 160 barils de saindoux, 200 barils whisky et 5400 sacs de maïs.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 12 mai 1865

Arrivé, hier, 60 bœufs, 20 cochons, 3 vaches à lait et 86 cochons. Vendu 45 bœufs, 40 cochons, 6 vaches à lait et 20 veaux. A vendre, 126 bœufs, 427 cochons, 197 moutons, 41 vaches à lait et 172 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	— à — 22
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	— à — 19
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	— à — 17
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	80 00 à 100
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	60 00 à 70 —

On achète au plus haut prix l'or, l'argent [illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 11 mai.

La fin de la semaine commerciale est marquée par une absence de mouvement dans le sucre et dans les produits de l'Ouest, mais par une demande animée dans le coton à une forte hausse, le bon ordinaire s'étant vendu 35 à 37 cents et la Low Middling 40 à 42. Les opérations de la semaine s'élèvent à près de 2700 balles, mais une partie de ces ventes se composent de lots de spéculation. La rumeur mise en circulation au sujet de nouvelles plus récentes et très favorables qui auraient été reçues de New York par la voie de Mobile, n'était pas fondée. Les derniers avis, authentiques, par le télégraphe vont jusqu'au 6, date à laquelle le Middling était coté à 49 à 50 contre 47 la veille.

L'or a ouvert calme et fléchissant aux cours d'hier; il a fermé à 137 à 137 1/2 contre 137 1/2 à 138 hier soir. On eût pu faire des achats, pendant un moment, à 136, mais il était difficile, vers la clôture, de trouver un fort lot au-dessous de 137.—L'argent est un peu en demande pour New York et on ne saurait avoir des lots assez considérables de demi piastres américaines à moins de 128; cette monnaie peut être cotée à 127 à 130. Les piastres mexicaines sont à 137 1/2.

Il ne s'est opéré aucun changement important dans le change étranger. Les ventes de sterling embrassent une excellente traite particulière de 1,000 livres à 145, une autre à 147 1/2 une traite de banque—seconde classe—de 500 livres à 150, 2,500 livres de banque, en deux montants, à 152 1/2 et une autre traite de banque au même taux. Les banques ont exigé 155 à 160—Les traites Matamoros sont tout à fait négligées et les cotes en sont pour le moment, nominales—Il s'est vendu une traite particulière sur France, pour une somme assez forte, à 3 72 1/2; les cours sont de 3 70 à 3 85 les traites particulières et 3 57 1/2 à 3 67 1/2 celles des banques.

La demande de checks sur New York a été assez bonne; les banques et les courtiers y ont répondu à 1/2 pour cent de prime—Au débours, deux montants à vue sur New York ont été pris à 1/4 de prime, $4,000 au pair, $5,000 à un jour de vue à 1/8 d'escompte, $10,000 à trois jours de vue à 1/4 d'escompte, un peu de change à trois jours au pair, et un peu de change à dix jours à 1/4 d'escompte. Les transactions de coton ne semblent pas avoir beaucoup ajouté à la quantité de change sur place.

Une vente de 25 actions de la Compagnie des Chemins de fer de la ville a eu lieu. Ces actions étaient tenues à $105 nous ignorons quel prix on en a obtenu. L'état actuel du marché monétaire empêche tout mouvement à moins de concessions, et les taux de la plupart de actions sont entièrement nominaux. Les bons de la ville sont cotés à 80 les Consolidés et 70 à 71 les émissions en faveur de chemins de fer. Il y a eu demande des premiers à 78, mais on n'a pu en avoir à moins de 80.

Les billets des banques n'ont guère été recherchés; la tendance est en faveur des acheteurs. Les billets de la Banque de l'Etat de la Louisiane sont encore en demande à 40 cents à la piastre et il s'en est fait quelques ventes à des conditions plus avantageuses. Les billets de la Banque des Marchands sont cotés à 27 à 30 cts, ceux de la Banque de la Nile Orléans à 32 à 31, ceux de la Banque de la Louisiane à 33 à 36, ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 37 à 40, ceux de la Banque de l'Union à 50 à 55 et ceux de la Banque du Crescent à 60 à 65. Nos prix sont basés sur des paiements en billets du Trésor, lesquels sont à 1 à 1½ de prime sur les billets de la ville.

ATTENTION.

☞ M. J. P. Boisseau, encanteur, vend des meubles ce matin, à dix heures, au No 160 de la rue Dryades près Poydras—Voir l'annonce.

☞ Les MM. Montgomery, encanteurs, vendent aujourd'hui à 10 heures, aux Nos 31 et 33 de la rue Front Levée, près Gravier, une grande quantité d'articles ou demande tels que ferblanc, lanternes, corde, fer &c.

Lettres non réclamées

Restant à la Poste de la Nlle Orléans Etat de la Louisiane, le 12 mai 1865

Pour obtenir ces lettres, il faut déclarer qu'elles ont été annoncées, donner la date de cette liste et payer un cent pour l'annonce.

Celles qui n'auront pas été retirées un mois après avoir été annoncées, seront envoyées au Bureau de Lettres mortes.

Timbres d'affranchissement.

Le timbre d'affranchissement doit être placé à l'angle droit supérieur de l'enveloppe, et l'on doit laisser entre ce timbre et la suscription un espace suffisant pour que la poste, afin que la marque ne recouvre pas l'écriture.

Lettres à renvoyer

Si l'auteur d'une lettre désire qu'elle lui soit renvoyée dans le cas où elle ne serait pas réclamée dans les trente jours, au moins, il doit écrire ses demande et sa signature, en indiquant son Etat et son bureau de poste, en travers de l'extrémité gauche de l'enveloppe, du côté de la suscription. Il sera fait droit à cette demande, sur le pied du port payé d'avance, payable au moment où la lettre est remise à l'auteur—Section 28, loi de 1863.

Nlle Orléans, le 12 mai 1865

A
Aker, Jean F
Abric, rue Dumaine
Albert, L
Adout, Bertrand
Aaron & Dreyfus
Autran,
Aducio,

B
Bayon, Dr H
Barker, Robert
Blanque, Mme F
Blanchard, B S
Baptiste, Laurent
Barbarico, Pietro
Barbat, Hippolyte
Barker, Martin
Blake, Vve rue Dumaine
Boudenouch, Mme T
Becker, Wilhelm
Beattie, Col. W
Benjamin, Emile
Bernard, Mme rue Dauphine
Barnard, Mme rue Dauphine
Benuger, François
Bertrand, Dieudonné
Bernardo, Mme T
Bernard, Marguerite A
Bertolero, Battista
Blanco, Celeste
Bienvenu, A
Breton, Emile
Bisberbilet, B
Boquillon, Mary Anne
Bod, Paul
Bourgois, Vve
Boyer, Jean
Boyd, A
Boutilier, Ann
Bourgeois, Vve
Brasseur, F

C
Call, Fred
Chabrol, Mme
Charbeau, Mme pour Mary Lacy
Cauzado, H H
Carvalho, David
Claiborne, pour Mme Murphy
Cazabat, A
Cailler, C J
Cabrera, Felice
Canclerca, Valois
Chanel, Mme
Chelle, Mme
Chevalier, Mme F A
Casterec, Giovanni
Cassaco, Theodore
Callier Mme A
Carrère, Mme C
Chaurel, Mathilde
Claiborne, Adele
Callier, F B
Cassiffoge, Giovani
Caperouge, Claudo
Canterel, rue Royale
Cavalier, Cue E
Cavier, A
Chevillon, Jean J
Chevalier, Hy
Cipriani, L
Claisé, F
Courtay, Simon
Commander, Marie
Cotton, B J
Crosselle Virginia D
Corbell, Mme
Conway T J
Cross, Christian
Cotton, L
Custos, Angela
Coste, Maria
Cox, Ellen
Coste, Mathilde

D
David, St. Peter St
Dachet, Mme
Damourin, Joe E
Dancman, Mary
Dallé, Jos
Desaul, Louis
De Beaumont, Dr. T, 2
De Mortier, Louisa
De homme, Jules
Depuys, Maria
Dequet, James A
De Gauvier, Mina
De Blanc, Chs.
Desprey, Jean
Delory
De Bolle, Sarah
Deynood, Rev. Louis
Dugeorge, Antoine
Demare, Fred
Des. Aut. 3
Dabiteau, Adelaide
Deergo, W. O.
Denier, Mme
De Egane, I J
Dessau, J L
Dickson, W
Dinne, Ann
Dangles, J
Dinter, Pierre
Dono, Marie Jeanne
Dolbona, John
Durand, B
Du Trei, Nadau
Durand, Joe
Doucing, Mary C
Dupart, Marcelle
Durand, Eusebe
Duvielh, Pierre, 2
Dubois, Eugene
Durpford, André
Duval, Wm. J, 2
Dubreuil, O
Dubuc, James

E
Eyma, Amélie
Estrampes, Pierre

F
Farrenow, F S
Fauche, Mme J A
Francoz, Silvanie
Francesconi, Marguerite
Flandry, A
Faberon, Eugène
Frederic, Ursuline St
Fitzan, Baptiste, 2
Ferrier, Léon
Fernandes, Anthony
Ferrand, Toussine
Feuilleloley, Vve
Flemard, Leopold
Fernandez, Bella
Fioritto Giachino, 2
Filliault, Mme E
Froideveaux, Ed.
Florant, Louis
Flotte, pr Mme W Farragut
Follain, Mme A
Fortier, Victor
Fuentes, Miss E
Fugas, Benoit

G
Garveno & Co.
Gandolfi, Maria
Gastinel, Louis
Grangin, Paul
Gamotte, L
Gregoon, Jean
Gaibieso, Marie
Gaudin
Gary, rue Carondelet
Ghevich, Pietro
Garcia M E
Gardère, François
Gaillot, Hy
Gasser, Antoine
Greller, Joseph
Grillon
Gireaudau, Antonia
Godet Hy A
Goodreaux Joseph
Georges, Henriette
Gonzales José Aridisa
Gonvez, Céverine
God haux, David
Groux, Mme A P
Godefroy, Louis
Gonzales, Mme M D
Guérin, Vve Louis
Guirand, Mme A
Gruet, J
Guillot, Marius

H
Hamson, D J
Harcourt, Mary E
Hebert, Jules J
Henry, Mme
Henriquez J D
Himbert
Hoe, Pierre

J K
Jamet, Mme Felix
Jacquet, Pierre
Jacquet, Alfred—2
Joseph Augustine
Justin, Cashergue & Co
Juston Jean
Kielle, Joqe
Kern, Veuve Chambon
Klemm, Chas

L
Lamont, Wm—2
Labrijère, Marguerite
Lacoste, Ernestine
Lamusse, Adolphe
Lasterrades, Bd
Laurent J B
Lanuco, Angelo
Lamont, G D
Lambert, Jules
Landreaux, Fred
Lagarde, Hipolite
Lacordonde, Marie Louise
Lanusse, J Abadie
Levy, Jacques
Lecerf, Eugénie
Leblanc, Mme, couturière
Leon, Victor
Leone, Jacques
Lemoine, F—2
Lemaitre, Joseph
Leonard, Jean
Levellier, Mme L Jos
Lemani, Mme
Lemmas, Henri
Le Blanc, Rachel
Louis, Mme, pour Mme Salles
Lory, Thomas
Luclany P

M
Manett
Marcillanux, J P
Mattina, Giuseppe
Martina, Mme S P—2
Masard, professeur
Martel, Pierre
Marseille, M C
Marquis, Jean
Mangano, V
Matragon, Salvatore
Martin, F Valery
Maison, Mme rue Bassin
Melhado, H
Mendoza, Emilie
Michel, François
Michel, Vve, rue Dauphine
Michie J
Michel, Victor
Michel, Mme E E
Mollière, L L
Mouchon, Caroline
Mollaert, Domitilo
Moragas, José

N O
Noel, Marie
Olle Basile
Nesarich, Luce

P
Prudat, L E
Parmele, Edouard
Paredy, L
Pradou, & Jr & Co
Payhes, Jean Marie
Prat, Juan
Pellicier, Gregorio
Pernaud, Mme C
Paris, Bernard
Peyctrac, J A
Parier, Vve Royal st
Pecora, Rosa
Pilleron, Théophile
Pierson, Jean
Pinta, Joseph
Pirrone, Ant
Pons, Mme A
Portier, Mathieu
Pellissos, Mary
Poincy, L A
Pouaign, H
Puig, Jaime—2
Puigs, N

R
Rapier, C S Mme
Raphen, E
Renordet, E
Reibaud, G G
Boyle, F
Ricoo, pour X Latard
Rideau, Prosper
Rioleo, Jean [illegible]
Robin, Mme O—2
Roche, David
Rousseau, Pierre
[illegible]

S
Serrano, Salvatore
Sere, Jules
Sonnane, Paul
Silvestre, Mme S

Fallecio ayer á las dos y media de la mañana, Doña MARIA GUADALUPE Y MENDOZA, natural de Guadalajara, Megico, esposa de Don Sabino Jones. Los amigos y conocidos son invitados á asistir a su entierro que tendrá lugar á las dies de la mañana. El cuerpo está espuesto en su ultima morada calle de Jarat esquina del Bassin.

Décédé, hier matin, à huit heures, à l'âge de quatre mois et huit jours, EMILE PONS, fils de Pierre Pons et de Marguerite Reb. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement, qui aura lieu ce matin, à dix heures précises. Le corps est exposé rue Champs Elysées, No 290, Troisième District.

Décédée, hier matin, à 6 heures, à l'âge de 35 ans, Madame CHARLES HEYOB, née à Plombière, département des Vosges, France. Les amis et connaissances des familles Perrier et Bourdette sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu, cette après-midi, à quatre heures et demie. Le corps est exposé rue Royale, No 252, entre Ursulines et St Philippe.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à la cathédrale St-Louis, le jeudi 18 mai, à sept heures du matin, pour le repos de l'âme de feu EMILE CESAIRE FASSY, décédé le 18 mai 1864. Les amis et connaissances des familles Fassy et Sanchez sont priés d'y assister.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église St-Augustin, [encoignure Bayou et St-Claude] le 16 mai 1865, à sept heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feu le Dr E. BOULIN. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister. De la part de sa veuve.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St Louis, le 15 mai 1865, à sept heures du matin, pour le repos de l'âme de feue Mme Vve OLIVIER BLINEAU. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister. 11 mai—5

PROCLAMATION
DE
J. Madison Wells,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

UN acte de la Législature, approuvé le 15 mars 1855 et intitulé "Acte pour établir une Quarantaine pour la protection de l'Etat" déclare que le Gouverneur de l'Etat, devra, sur l'avis du Bureau de Santé lancer sa proclamation déclarant infecté tout endroit où il y aura des raisons de croire qu'il existe une maladie pestilentielle ou contagieuse et assujettir tous les vaisseaux, les navires, leurs passagers et les équipages venant de ces endroits où déclarés infectés à une quarantaine de [illegible] jours.

Conformément à l'acte ci dessus mentionné, et de l'avis du Bureau de Santé, je lance la présente proclamation et déclare que les ports ci après nommés sont infectés; que tous les bâtiments, les officiers, les équipages, les passagers et les cargaisons arrivant des dits ports ayant touché ou étant arrêtés à l'un des dits ports, seront sujets à une quarantaine d'au moins dix [10] jours, à partir du 1er mai A. D. 1865 et jusqu'au 1er Novembre 1865.

Toute violation des lois de Quarantaine de cet Etat, de la lettre ou de l'esprit de cette Proclamation sera sévèrement punie; que si les peines prescrites par la Législature sont considérées insuffisantes, les contrevenants seront livrés aux autorités militaires pour être convenablement punis par elles. Le Shérif de l'Armée, de la Marine et de notre population exigent ces mesures et je demande à tous les officiers publics de m'aider dans l'accomplissement de ce devoir.

Les ports déclarés infectés sont : Havane, Matanzas, Trinidad, Cardenas, et St. Iago, île de Cuba, Kingston, Port Royal et la Baie de Montego, île de la Jamaïque; Jacmel et Port au Prince, île de St. Domingue, les îles de St Thomas, de la Martinique et de la Guadeloupe; Campêche, dans le Yucatan, Belize, dans le Honduras, Vera Cruz, Alvarado, Tampico, Matamoras et Tuxpan, au Mexique; San Juan, au Nicaragua; Chagres, Aspinwall et Porto Bello, dans l'Amérique Centrale; Maracaibo, Venezuela, Laguayra, l'île de Trinidad, Rio de Janeiro, Para et Cayenne, dans l'Amérique du Sud; Nassau, N. P. Galveston, Brownsville, Key West, Pensacola, Mobile, Savannah, Charleston, Beaufort, Wilmington et Beaufort, aux Etats-Unis.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er avril A. D. 1865, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la quatre-vingt neuvième.

J. MADISON WELLS

Par le gouverneur.
S. WROTNOWSKI, secrétaire d'Etat. 12 mai

AVIS.

LA maison T. MOREAU située No 80, rue St Claude, les, est transférée à l'encoignure des rues Toulouse et Royale. Les personnes ayant des réclamations à faire peuvent les présenter et les débiteurs dits doivent venir régler sans délai.
T. MOREAU,
12 mai—3 127 et 129 coin Royale et Toulouse

ON DEMANDE UN COMMIS parlant le français et l'anglais. S'adresser au bureau de l'Abeille. 12 mai—6

POUR LA HAVANE—Le packet régulier goëlette TALISMAN, capitaine E. G. Cooner, partira positivement LUNDI prochain, 15 courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou à E. TROISGROS, rue Douane, 12 mai—1f entre Chartres et Vieille Levée

DEMANDE DE COMMIS PHARMACIEN.

Un bon commis pharmacien, parlant le français et l'anglais, trouvera une place en s'adressant à la pharmacie Nos 13 et 15 de la rue Royale. 11 mai—1f

Remerciements.

Suite de la Compagnie de la pompe à vapeur volontaire No 2

Nouvelle Orléans, 7 mai 1865.

Le 7 mai, à une assemblée régulière mensuelle de cette Compagnie, le préambule et les résolutions qui suivent ont été adoptés à l'unanimité.

Attendu que notre frère, M. C. A. Ritter, souffrait de une dans le [illegible] devenue grave dernièrement que ses jours en étaient menacés et

Attendu que, par une habile opération faite par le docteur F. [illegible], médecin de la Société Charitable des Pompiers, aidé des docteurs Mercier et Capdeville, ses jours furent sauvés, il est

Résolu que les remerciements de la Compagnie soient offerts à ces docteurs.

Pour copie conforme,
GEO. SCHNEIDER, Président.
WM. OSER, Secrétaire. 11 mai—2f

CONFISERIE DE L'OPERA,
Enc. Toulouse et Bourbon,

J. HIMBERT.

Spécialité de pâtisserie, de confiserie, de glaces et de sorbets.

JULES HIMBERT annonce à sa clientelle et au public qu'il fera l'ouverture de son salon DIMANCHE, le 14 courant.
On y trouvera un choix très varié de

GLACES

Au chocolat, A la vanille,
A la fraise, A l'ananas,
Macédoine de fruits.
BISCUITS et SORBETS de toutes sortes.

Le public y trouvera tout ce qu'un salon de ce genre peut offrir d'agréable.

Comme toujours, et depuis l'ouverture de cette maison, il y aura un choix de PATISSERIE fine et variée; bonbons impériaux, et tout ce qui concerne le dessert.

Commandes en ville : Soupers, Dîners, Baptêmes et Ambigus.

GLACES............ 15 sous.
SODA................ 5 sous.
11 mai—1m BISCUITS Glacés.. 25 sous.

AU PUBLIC.

J'annonce respectueusement au public que j'ai conclu des arrangements pour continuer la publication de mon DIRECTORY de ville. Le dernier numéro a été publié pour 1861, le prochain paraîtra le 1er janvier 1866 pour cette année. Je parcourrai, avec mes assistants, tous les quartiers de la ville et je ne négligerai rien pour rendre le Directory aussi complet que celui de 1861. Je réfère les nouveaux résidents à ce dernier numéro. On me trouvera à mon bureau, Commercial Place, No 5.
11 mai 3p CHAS GARDNER.

50 barils whisky Magnolia de Pike.
10 do old Bourbon J C & Bro.
25 do do do A Z.
19 do brandy imitation.
10 do alcohol de Pike.
10 quarts pipes cognac Rochelle Pellevoisin.
5 do do do J Faure & Co.
2 pipes genièvre de Hollande du Palmier.
10 barils vinaigre de vin blanc
50 caisses fruits à l'eau de vie assortis.
20 paniers champagne de Piper Heidsieck,
B & E Perrier, de Belnaut, &c.
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr.
11 mai—6 37 Vieille Levée.

DIX MILLE cercles blanchis à caisse.
4,000 planchettes à caisses à vin.
100 liv. pointes de Paris.
200 gateaux cire à bouteilles.
10 balles bouchons pointus.
10 harrasses vides à bouteilles.
A vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr
11 mai—5 37 Vieille Levée.

A LOUER—Le bâtisse en briques, à trois étages, et usée au coin des rues Remparts et Dumaine. On la livrera le 1er juin. S'adresser au No 126 de la rue de Chartres. 11 mai—2

MAGASIN DE CUIRS
A vendre pour Liquidation.

LES soussignés, désirant liquider les affaires de leur maison, proposent de vendre en bloc tout le fonds de leur magasin de cuirs, situé rue Royale No 1 8. S'il ne se présente point d'acheteur pour le tout, ils vendront leur cuir en détail au prix coûtant et même au dessous.
10 mai—15 D. GOUAUX & Cie.

LA PAIX
A
TOUT PRIX!

UNION — PAIX — LIBERTÉ.

Brochure in-8 des plus remarquables, écrite par un auteur fort connu ici.

En vente à la Papeterie et Imprimerie de la PLUME DE BRONZE, 61 rue Bourbon, entre Bienville et Conti, et chez les principaux libraires.

PRIX—UNE PIASTRE.
10 mai—6

Quatrième, Cinquième et Sixième Ward.
Commission de la taxe directe des Etats Unis pour l'Etat de la Louisiane.
Bureau, rue de la Commune, No 186.
Nlle-Orléans, 13 mars 1865.

LE TABLEAU DES TAXES de Quatrième, du Cinquième et du Sixième District, représentant la Paroisse d'Orléans (le Quatrième, le Cinquième et le Sixième Wards de la ville de la Nouvelle Orléans) est achevé; les taxes portées dans les dits wards, ou tableaux, d'après les droits imposés sur la Province, ont été portés sur les lots et portions de terres dans les dits wards ou tableaux, et doivent être payés au 7 juin 1865 devant être payées, au bureau No 186 de la rue Commune, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le QUINZE MARS 1865.

Tous les terrains ou morceaux de terre situés dans les limites des dits Districts ou Wards et sur lesquels les taxes n'auraient pas été payées dans les dits soixante jours, seront confisqués au profit des Etats Unis.

Les personnes qui viendront payer les taxes sont priées de donner le numéro ou la description de leurs terrains en se basant sur les [illegible]

REGLEMENTS SANITAIRES.
Quartier Général du Département du Golfe.
Nlle-Orléans, 8 mai 1865.

ORDRES GENERAUX No 53.

I—Pour la protection de la salubrité publique, les citoyens et les résidents des Paroisses d'Orléans et de Jefferson, y compris Alger, sont requis d'enlever de suite, de leurs demeures, toutes les ordures qui pourraient occasionner ou entretenir des maladies contagieuses; de nettoyer, autant que possible, à l'aide de désinfectants, les entrepôts, magasins, édifices, chambres, cours, dépendances, occupés, employés par eux ou leur appartenant, les cours, terrains, corridors, passages, trottoirs, cloaques, égouttoirs, lieux d'aisance, ruisseaux y attenant, et d'avertir les autorités où l'enlèvement et la purification sont impraticables ou négligés.

II—L'attention est appelée, d'une manière spéciale, sur l'état des wharves, pressés à coton, entrepôts, magasins, salons, boutiques ou autres bâtisses; sur les rues, passages, trottoirs ruisseaux, égouttoirs particuliers, fosses d'aisance, etc, situés dans le voisinage de la Levée et qui sont exposés aux maladies contagieuses à cause de relations commerciales avec des Ports infectés.

III—Les gardiens de prisons, geôles, cachots, maisons de refuge et asiles, sont requis de tenir propres les établissements qui sont à leur charge.

IV—Les fermiers et adjudicataires de marchés, étaux, dépôts de lait, etc, seront responsables de l'accumulation d'ordures et de la propreté de leurs établissements.

V—Les hydrants de la ville seront tenus ouverts pendant deux heures tous les jours, de 6 à 8 heures du matin.

VI—Les compagnies de chemins de fer de ville sont requis de faire nettoyer, balayer et arroser constamment les rues que traversent leurs voies.

VII—Les animaux devront être enlevés et convenablement enterrés, à une distance d'au moins cent yardes des principaux quartiers de la ville.

VIII—Le directeur médical du Département s'étant prononcé contre des fouilles étendues comme étant nuisibles à la salubrité publique, aucune opération de ce genre ne sera permise, excepté avec l'approbation du maire de la ville et du maréchal prévôt général

IX—Les autorités maritimes, le quartier-maître en chef et toutes les personnes attachées à la navigation sont requises d'éviter, autant que possible, le mouillage permanent de bâtiments sur un point quelconque sur le fleuve, près de la ville.

X—Les chirurgiens de l'armée et de la marine et tous les médecins pratiquants sont priés de faire connaître au maire, au maréchal prévôt général ou à ce Quartier général tout ce qu'ils pourront savoir de défectueux dans l'emplacement, l'état ou la direction d'hôpitaux, les causes ou les sources de contagion ou de maladies qu'ils pourraient observer; de recommander telles mesures de précaution ou telles améliorations qu'ils jugeront nécessaires à la salubrité publique.

XI—Les citoyens qui désirent contribuer à rendre la ville saine, propre et prospère, sont instamment priés de faire savoir, à ce quartier général du général SHERMAN, toute négligence qui pourrait mettre la ville en danger.

XII—Cet ordre n'a pas pour but de dispenser les officiers de la ville ou d'autres personnes de l'accomplissement de leurs devoirs relativement à l'état des rues, des places publiques, des canaux, du desséchement public ou à d'autres mesures ayant trait à l'état sanitaire de la ville.

XIII—Le Maire de la ville et le Maréchal Prévôt Général sont requis de faire observer le premier et le deuxième paragraphe de cet ordre, de nommer, pour les différents districts, des inspecteurs qui feront des rapports sur l'état des rues, des maisons, des cours &c. &c., de temps en temps, et la Cour Prévôtale est revêtue du pouvoir de décider toutes les plaintes à ce sujet.

Par ordre du major général BANKS.
J. SCHUYLER CROSBY,
Brev. Lieut. Col. A. D. C. et A. A. A. Général
(Officiel.)
EDWARD N. POMEROY, 2e Lieut,
faisant fonctions d'Adjudant Général Assistant.
11 mai—

Photographie artistique.

A. PESSAC, artiste et photographe, rue du Canal, No 130, a l'honneur d'informer le public qu'il fournira à la satisfaction de sa clientèle toute espèce de photographie, ambrotypes, &c., à des prix modérés.
☞ Leçons de peinture et de dessin en tous genres.
Coiffeuse
10 mai—6f à la disposition des dames

DIVERS— DIVERS— DIVERS.

300 barils FARINE Plante Extra,
30 do FARINE do Oriental,
300 do FARINE favorite de Smith,
200 do FARINE superfine de Montreuma,
300 do PORC mess,
50 do PORC prime,
50 do PORC rump,
25 tierçons JAMBONS en saumure,
100 do EPAULES en saumure,
100 do SAINDOUX de choix,
50 do JAMBONS S. C. de Roe.
25 firquins et baquets BEURRE Goshen,
50 balles TOILE D'EMBALLAGE.
200 colis CORDES de chanvre du Missouri,
50 caisses HUILE parafine pour armurier,
30 do HUILE à machine à coudre,
20 demi boîtes THÉ Oolong de choix,
15 barriques vieux plats côtés désossés,
En magasin et à vendre par
E. S. KEEP,
9 mai—6 17 et 20 rue Poydras.

VINS ET LIQUEURS.
POUR CLORE DES CONSIGNATIONS.
1/2 pipes EAU DE VIE, "Jas Hennessy",
1/4 pipes VIEUX SHERRY, doux, doré,
do do do do Roidell,
3 pipes GENIEVRE DE HOLLANDE,
3/4 et 1/8 pipes VIN DE MADERE,
1 poinçon RHUM DE LA JAMAIQUE,
10 barils vieille EAU DE VIE DE POMMES
6 do do do DE PECHES,
25 caisses CHAMPAGNE "Cabinet",
150 caisses WHISKY, EAU DE VIE, &c
50 caisses VERITABLE SCHNAPPS à vendre bas prix pour clore des consignations, par
T. SHAILER Jr,
9 mai—6 Rue Gravier, No 53.

Machines à coudre de Grover & Baker.
AIGUILLES ET SOIE
A des prix réduits.

AYANT ouvert un magasin pour la vente de machines à coudre, au No 133 de la rue Royale près de la rue Toulouse, je suis prêt à les vendre à bas prix. Je rends également des services agréables et de l'excellente soie pour les machines à coudre et pour tailleurs.
ARTHUR F PEYROUX,
Rue Royale, No 133.
Réparation de toute espèce de machines à coudre.
9 mai—

MA CHANDISES SECHES

133.... Rue du Canal.... 133.

—0—

Par suite de la mort d'un des associés, nous offrirons à partir du 1er avril, notre Stock entier de MARCHANDISES à des

Prix tellement réduits

que les ventes seront immédiates. Nous invitons nos amis de la ville et de la campagne, et tous ceux qui ont besoin de marchandises sèches, à venir juger par eux-mêmes.

C. A. BARRIERE & FRERE,
26 avril—1m 133, rue du Canal.

Dyspepsie, Aigreurs, &c, &c.
GUERISON RADICALE.

ELIXIR ANTI-DYSPEPTIQUE,
DU Dr J. ELLALENA.

☞ La DYSPEPSIE est une maladie affreuse qui affecte particulièrement les populations de ce continent. elle engendre les AIGREURS, les MIGRAINES, l'IMPUISSANCE, la STERILITÉ, les DOULEURS D'ESTOMAC, l'IMPURETÉ DE L'HALEINE, la CONSTIPATION, &c., &c. Tous les remèdes employés jusqu'à présent n'ont pas réussi, puisqu'on rencontre à chaque pas des infortunés qui souffrent de cette maladie.

L'ELIXIR du Dr ELLALENA qui, depuis 20 ans, opère des merveilles en Europe, était inconnu en Amérique. Une guérison prompte attend, ici comme ailleurs, les personnes attaquées des maladies qu'engendre la DYSPEPSIE.

Voir l'INSTRUCTION qui accompagne chaque bouteille.

Chaque bouteille porte le cachet particulier de l'inventeur.

A vendre chez
ED. GUILLOT, 120 rue Royale,
A. SCHWAB, 129 et 133 rue de Chartres,
24 avril—1m ancien local de Wright.

Essences et Huiles essentielles.

ANANA,
VANILLE,
FRAISE,
FRAMBOISE,
POMME,
POIRE,
GROSEILLE
BANANE,
ROSE,
LIMON,
CEDRAT,
ORANGE,
WINTERGREEN,
CORIANDE,
VANILLE EN BATONS,

A vendre
Chez CUSACHS & OGDEN,
5 mai—10f Encoignure Royale et St Philippe.

**Grande réduction de prix
SUR LES ARTICLES DE MODES
ET DE NOUVEAUTES.**
La maison Derbès

Offre un grand assortiment d'articles de mode et de fantaisie, se composant de
CHAPEAUX DE PAILLE et CRIN, en grande variété.
RUBANS et SOIERIES, assortiment complet.
FLEURS et PLUMES de premier choix.
BLONDES, TULLES et DENTELLES de toutes sortes.
BRODERIES et GANTERIE assorties.
BOUTONS et PASSEMENTERIE de jais.
Et tous les articles de GARNITURES et FOURNITURES à l'usage des dames et des enfants, qui seront vendus AU DESSOUS DES PRIX DE NEW YORK ET MEME DU PRIX COUTANT.
16 avril—1m Rue Bienville No 49, au 1er.

A VENDRE

UNE DISTILLERIE ayant tous les perfectionnements modernes, un alambic en cuivre de 700 gallons une belle machine à vapeur, pompes, 23 citernes de 6 00 à 1000 gallons chacune, elle serait employée avec avantage, au Mexique ou à Cuba, pour la fabrication du rhum. On peut avoir le bail du local à bas prix. C'est un bel établissement pour une fabrique quelconque, car on y trouverait une vaste résidence, une cour, des dépendances, des écuries et une abondance d'eau. Cette distillerie est située dans la rue des Bons Enfants, No 475, entre les rues Union et Francais. Pour les termes et conditions, s'adresser à S. Laplace, pharmacien, au coin des rues Champs Elysées et Victoire, Troisième District, ou au No 77 de la rue des Magasins. 6 mai—

AVIS.

M. ADOLPHE BADER a été admis comme associé dans notre maison, à partir de ce jour.
7 mai—6 J. H. EIMER & CO.

Provisions! Provisions!

JAMBONS fumés au sucre, PORC, PLATS-CÔTÉS fumés, SAINDOUX, MAIS, SON, WHISKY, CORDES, FICELLE, &c.
A vendre par OSCAR STEGIER & CO.,
16 avril—1m 46, Vieille Levée.

NOUVEAUX MEDICAMENTS
INJECTION ET LIQUEUR.

[illegible]

SPECTACLES
Théatre de l'Opéra.

SAMEDI SOIR, 13 MAI 1865.

A la demande générale, rentrée du jeune ARTHUR DORIEU, âgé de onze ans.

LE GAMIN DE PARIS, vaudeville en deux actes—LE PAUVRE JACQUES, drame vaudeville en un acte—UN MONSIEUR QU'ON N'ATTENDAIT PAS, scène comique en vers. 10 mai—4

ACADEMIE DE MUSIQUE.
RUE ST-CHARLES.

Le seul Théâtre ouvert en ville et parfaitement aéré.
JEUDI, VENDREDI et SAMEDI, à midi et le soir 11, 12 et 13 mai.

Pour la première fois en public—les FRERES HANLON dans l'ANASATRON QUADRUPLE, série d'exercices aériens et athlétiques sur les échelles horizontales.

Autres tours gymnastiques et un excellent programme de la COMPAGNIE DE VARIETÉS.
CHANGEMENT D'HEURE—Les portes s'ouvrent à 7 heures du soir et l'ouverture à 8 heures.
Le bureau est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après midi. 11 mai

Concerts d'été.

AYANT réussi à engager deux des meilleurs artistes de cette ville, M. PH GREULING, pianiste, et M. A. BONNIVAR, violon, j'annonce à mes amis, à mes clients et au public en général que je ferai l'ouverture de la saison d'ÉTÉ LUNDI, 1er mai
H. WENGER,
25 avril—1m Notre Bureau près Canal.

POUR BALIZE, HONDURAS—La goëlette anglaise JANE DOOLAN, de première classe, capitaine Gardner, ayant une partie de sa cargaison engagée, part ra sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à WM WAKEFIELD,
9 avril—6f Rue de la Commune, No 158

POUR VERA CRUZ—La bonne et fine goëlette mexicaine J DOOLAN, capitaine Parra, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
J. M. ORIOL,
9 avril—6f 4, rue St-Louis

Demande de goëlette

On désire affréter une goëlette, américaine, anglaise ou mexicaine, d'un faible tirant d'eau et de la capacité de 200 à 300 barils.
T. SHAILER Jr,
9 mai—3 Rue Gravier, No 53.

PHILIPPE NADEAUD & Cie,
SUCCESSEURS
De la maison Jules Blineau,
ANGLE
CANAL ET BOURBON.

PHILIPPE NADEAUD par le présent fait connaître en Louisiane, annonce au public qu'il arrive récemment de Paris, il a été particulièrement des connaissances pratiques pour la partie dans les établissements tels que ceux de JULIEN et de FRASCATI, il vient de succéder, avec un associé, à M. JULES BLINEAU dans l'exploitation de la Confiserie, Pâtisserie, etc, de l'angle des rues Canal et Bourbon.

On trouvera donc dans son établissement tout ce qui se fait de mieux et de plus nouveau dans l'art culinaire et dans la Pâtisserie Gâteaux et artistique confectionnés dans les genres à la mode.

Installé dans le même endroit pour se créer les commandes, les personnes et familles on peut s'adresser à sa maison pour une confiance et en toute confiance et ses pratiques, seront sur ordre de la ville et de la campagne, et leur obtiendra satisfaction.

Ses salons, élégants et spacieux, offrent toujours un choix aussi élégant que varié de GLACES ET SORBETS, PATISSERIES ET CONFISERIES, SODA ET SIROPS de première qualité.
24 avril—2m M J S D

Grand sacrifice dans les Marchandises sèches.

—Nouvelle baisse—
AU NOUVEAU MAGASIN DE
Marchandises sèches
A BON MARCHÉ,
Rue du Canal, No 160, coin Baronne, en face du Christ Church
M. REIMAN.

Venant de recevoir, de New York par les steamers Metropolitan et Liberty de grandes factures de toute espèce de marchandises, et les ayant achetées à très bas prix pour du comptant, sera vendu aux PRIX DE LA PANIQUE, ou même au-dessous.

[illegible]

M. REIMAN.

Une excellente affaire.

A vendre pour cause de départ urgent
UN RESTAURANT
ET MAISON MEUBLÉE.

CET établissement, situé au centre de la ville et des affaires est parfaitement installé et achalandé et est susceptible de devenir ce qu'il y a de mieux dans ce genre. On y trouve 17 chambres meublées, 9 bons meublées, et à magasins, outre le local du restaurant.

Le tout est loué et rapporte plus de quatre fois le prix du bail. On fera les conditions les plus avantageuses à un acquéreur.
Pour toutes informations s'adresser à
M. A. FAVRE,
5 mai—1m encoignure Chartres et Bienville.

MALADIES SECRETES.

M. E. GAUDUZ, Pharmacien de la faculté de Paris, informe le public qu'il a sa Pharmacie à France, où peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie, coin de Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Nerveuses, et de la Peau. Leucorrhée et Affections du système [illegible]

Les maladies des Voies Urinaires, Gonorrhée, Syphilis et Maladies Urinaires, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 6 heures du matin, à 6 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord

Ces deux préparations sont les seules pouvant guérir le Dr. Ricord pour la guérison radicale de la Gonorrhée et des Écoulements.
A vendre par E. GAUDUZ,
11 avril—1f Coin Conti et Bourgogne

DOCTEUR HUARD,
De la Faculté de Médecine de Paris.

Domicile, 115, rue Royale, chez M. le docteur Lambert.

CONSULTATIONS—Tous les jours, de 1 heures à midi. A son cabinet, 69, rue Dauphine, entre Conti et Bienville. 9 mai—2m

Le Dr A CAPDEVIELLE

DONNE des consultations de neuf à dix heures du matin, à l'hôpital de la rue du Cirque, et de deux à trois heures de l'après midi à sa résidence, rue Chartres, No 198 5 mai—1m

LE Dr. JULES A. MATHIEU,
HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'à cet effet il a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET DE CONSULTATION au

**No. 319 rue des Remparts,
près l'Esplanade.**

Heures de consultation, de 8 à 9 A. M. et de 2 à 4 P. M. [illegible]
5 mai—1m

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est acre ou vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon. 1 avril—1

DENTISTE,

Rue Bienville, No 66, encoignure de la rue Royale.
Le Dr L. DUPERRON, Dentiste, peut être consulté tous les jours depuis neuf heures A. M. jusqu'à trois heures P. M. pour la conservation des dents malades et piquées, l'arrangement des dents des enfants, le remplacement des dents perdues, d'après les procédés les plus nouveaux et les plus économiques, ainsi que pour toutes les opérations dentaires en général. Travail consciencieux et garanti, aux prix les plus modérés, mais comptant. 3 avril—1m

AVIS.

Mme veuve SOUCHON a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'elle a cédé le soin de l'office de dentiste au docteur A. L. FLOUGH Jr. 29 avril—15f

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE
195......RUE DU CANAL...... 195
entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations de l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais
10 mai—1m

Café et Restaurant à vendre.

☞ Un ETABLISSEMENT, consistant en du RESTAURANT, SALON D'HUITRES et une BUVETTE, situé dans une des meilleures positions de la ville.
S'adresser rue du Canal No 195 au premier.
16 avril—1m

CHAPEAUX DE CAMPECHE.

GRAND assortiment de CHAPEAUX de CAMPECHE garnis et non garnis, bloqués et formés exprès pour l'usage des plantations.
Aussi un grand lot de chapeaux de paille de tout genre pour hommes, jeunes gens et fillettes.
A vendre par DAWSON & CO.,
Rue de Chartres No 4, entre
16 avril—1m Douane & Canal

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L. MARCHAND prévient ses amis et le public en général qu'il a transféré son "JOB PRINTING OFFICE" du No 24 rue Jefferson au No 113 rue de Chartres, entre St Louis et Conti. 10 avril—3m

EN DOUANE.

100 barriques vin rouge, Côtes Fousan,
35 barriques vin rouge, Canon,
60 do vin blanc, Sauterne,
150 paniers vin de Champagne,
12 caisses
A vendre par E. BORDELOIS,
15 avril—15f 61, rue Vieille-Levée.

New York, 1er mai 1865.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison JANSSEN, SCHMIDT & RUPERTI, pour les affaires de commission en général dans cette ville. Il a été convenu, entre les trois premiers associés qu'il y aurait, à la Nouvelle Orléans, un établissement sous la raison WILLIAMS, RUPERTI & CO; l'ouverture aura lieu sous peu.
GERH. JANSSEN,
H. ALEX. RUPERTI,
W. T. WILLIAMS,
9 mai—10 LEOPOLD SCHMIDT.

TABAC A CHIQUER.
TABAC A FUMER ET, CIGARES.

EN grandes quantités et en grandes variétés, constamment en magasin. Nous avons un fort stock de TABAC A CHIQUER, de qualité de choix. Nous faisons tous nos [illegible] CIGARES [illegible] de la Havane et du Sud sous le rapport du fini et de qualité, que nous vendrons à des conditions aussi avantageuses que partout ailleurs. Les ordres ordinaires sont offerts au commerce.
MAYER Frères,
RUE TCHOUPITOULAS, No 51,
5 mai—1m entre Natchez et Poydras.

AVIS.

LES expéditeurs de marchandises pour Matamoros [illegible]

VENTES A L'ENCAN

ENCAN POUR DAMES.
Chapeaux, broderies, articles de fantaisie.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Salle d'encan, No 94, rue de Chartres.

VENDREDI, 12 courant, et toujours suivants, il sera vendu à l'encan, au No 159 rue du Canal, au dessus de la pharmacie de Syme,
☞ La vente commencera à onze heures du matin pour la commodité des dames—
CHAPEAUX et FOURNITURES,
BRODERIES RICHES,
DENTELLES et RUBANS,
ARTICLES DE TOILETTE, &c., &c.
L'attention particulière des dames est appelée sur cette vente importante, qui aura lieu sans aucune restriction. Des siéges confortables seront réservés.
Conditions—comptant, en greenbacks. 11 mai

Ilet sur la rue Broad et Jardin.
PAR S. GUINAULT, encanteur,

IL sera vendu, vendredi douze mai 1865, à midi à son magasin d'encan, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—
L'usage pour l'année 1865 d'un îlet carré renfermé par les rues Broad, Poydras, Perdido et White, la récolte en légumes qui y est plantée, ainsi que les bâtisses et les entourages que l'acheteur aura le droit d'enlever.
Conditions comptant. 11 mai

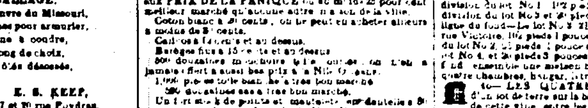

VENTE SANS RESERVE.
Vacherie. Vacherie.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville

IL sera vendu lundi, quinze mai 1865, à onze heures précises du matin, sur l'ancienne habitation Lenardi, près de la Raffinerie et à un îlet des chars des casernes, la vacherie de M. Michel Florace qui ne s'en défait qu'à cause de sa mauvaise santé, consistant en 60 belles vaches laitières, plusieurs avec leurs veaux et d'autres sur le point de vêler.
Quatre chevaux, Un char à bancs
Trois charrettes à lait, Une voiture à quatre places,
Une mule, Une charrette,
Une charrette à provisions, Plusieurs tas de harnais,
Un lot de vieilles roues,
Les cuves à lait, bidons, baquets etc. &c. ainsi que tous les ustensiles servant à l'usage d'une vacherie
Aussi, un cabriolet français en bon état, à soupente et à ressorts
Conditions—Jusqu'à $300, comptant, de $300 à mille, quatre mois, et au dessus de $300 six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 11 mai

Meubles—transportés au Bureau pour convenance de la vente.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu, vendredi douze mai 1865 à dix heures précises du matin à son magasin d'encan, encoignure Bienville et du Passage de la Bourse—
Un lot de beaux meubles en acajou et noyer, consistant en bois de lits, et literie armoires, tables, chaises, pendules, toilettes à dessus de marbre, fauteuils, ornements de cheminées, baignoires, etc, etc, ainsi que différents articles très nécessaires à l'usage d'un ménage.
Conditions—comptant et sur les lieux 10 mai

Succession de Bonaventure Michel Ainé
No 20,53—
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Enc. Passage de la Bourse et Bienville

IL sera vendu, samedi 27 mai 1865, à midi à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 5 avril 1865, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1o—Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Union, Bagatelle, Craps, Urquhart et Girod, mesurant environ 32 pieds de face à la rue de l'Union sur 128 pieds de profondeur—Ensemble une maison et bois No 136, ayant deux chambres, galerie et deux cabinets.

2o—Un lot de terre situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Amour et Bons Enfants, mesurant savoir trois îlets, 35 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur, ensemble une maison en bois No 137, ayant trois chambres, galerie et deux cabinets, une citerne de trois pieces, une cuisine, latrines &c.

3o—Deux lots de terre contigus situés au faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Victoire, Moreau, Port et St Ferdinand, [illegible]

4o—LES QUATRE SIXIEMES INDIVIS d'un lot de terre sis à la batture du Troisième District de cette ville, entre les rues Marigny et Mandeville [illegible]

[illegible]

Artes de vente pardevant O. Drouet, notaire public.
18avril—18,27.4,12 2mai

SUCCESSIONS DE LOUIS VERNEUIL ET MARIE CHEVALIER, SON EPOUSE—No 25,250.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Enc. Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 20 mai 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 avril 1865, la propriété ci-après décrite, savoir.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues St-Claude, Remparts, Dumaine et St-Philippe, mesurant environ 30 pieds de face à la rue St-Claude, sur 180 pieds de profondeur, ensemble, les bâtisses et améliorations qui en dépendent portant le No 274—consistant en deux beaux hangars—

Conditions—Deux tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.
18avril—18,27.4,12 2mai.

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans

No 109, RUE DU CANAL
Nlle-Orléans, le 14 décembre 1864.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à partir de cette date une bonification de VINGT POUR CENT sera faite sur le montant de leurs primes aux personnes qui assureront dans cette compagnie.

La bonification ci-dessus de 20 pour cent payée comptant, cette compagnie n'émettant pas de script.
A. LEBRETON, Secrétaire
15 déc—6m

Restaurant Français.
73—RUE DE CHARTRES—73
Tenu par M. Philippe Forget.
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, etc. M. FORGET conservera ses anciens prix.
14 avril—1m

Restaurant des Habitants,
PASSAGE DE LA BOURSE 123,
Entre St Louis et Conti.

M. A. LAURENT a l'honneur d'annoncer aux habitants de la campagne qu'il ouvrira DIMANCHE 16 du courant, un RESTAURANT et MAISON DE PENSION au local ci dessus.

Un cuisinier français prendra la charge de la cuisine. On pourra pensionner à la semaine ou au mois, ou manger à la carte ou au mois, ou manger à la carte, on a table d'hôte. Chambres garnies pour ceux qui désireront loger.

La table d'hôte sera servie à 6 heures du matin, à 3 heures, midi, 3 heures et 6 heures P. M. 20 avril

Changement de local.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a transféré le RESTAURANT DE VICTOR, au No 185, rue du CANAL, entre DAUPHINE et BOURGOGNE.

Il espère que le patronage qui lui est accordé depuis 27 ans sera continué à son nouvel établissement.
2 avril—1m JULES MARTIN.

HOTEL RICHELIEU,
[Bagdad, Mexique.]

JULES MARTIN, propriétaire du Restaurant Victor à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général qu'il vient d'acheter à Bagdad (Mexique), le restaurant hôtel dirigé autrefois par M. Ferrand et connu sous le nom d'Hôtel Richelieu.

Il espère que le bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis 27 ans à la Nouvelle Orléans lui sera continué dans son nouvel établissement.

Un service attentif, une bonne cuisine, une cave bien pourvue et des chambres confortables sont un sûr garant du bien-être que trouveront les voyageurs.
1er avril—1m

PHOTOGRAPHIE
Seulement $3 la douzaine.

AYANT acheté la galerie de Photographie du No 75 DE LA RUE DU CAMP, nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous sommes prêts à leur fournir toutes espèces de Photographies.

Ambrotypes, ferrotypes, daguerréotypes, de la plus grande finesse, tirés dans le plus bref délai.

Nous nous chargerons toutes sortes de [illegible]
JOSEPH LANCOTH,
JOHN WEISS

[illegible] public et aux contribuables

[illegible]

JOHN T DUFOUR

[illegible] IMPRIMEUR
Rue de Chartres.... 201

VENTES A L'ENCAN

Vente par Hoffman & Marks.

GRANDE VENTE DE
Marchandises sèches, vêtements, lingerie, bonneterie, &c., sans réserve.
PAR HOFFMAN & MARKS,
[illegible]

IL sera vendu, vendredi [illegible], dans leur salle d'encan, rue de Chartres, No 34—
[illegible] de marchandises sèches de saison, tels que [illegible]

[illegible]

Vente pour le compte du gouvernement, d'articles de quartier maître, par ordre du capitaine F. W. Perkins A Q M—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. Montgomery, Encanteur.

[illegible] par ordre du capitaine F. W. Perkins A Q M [illegible]

COTON—COTON
40 balles de coton à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.

[illegible]

Bottes fines, souliers, marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, rue de Chartres.

VENDREDI [illegible] du matin [illegible]

[illegible]

Beaux meubles, Meubles de salon, Batterie de cuisine &c. à l'encan pour cause de départ.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur
Bureau coin des rues Magasins et Gravier

IL sera vendu, vendredi [illegible], rue des Dryades No 160 entre les rues Poydras [illegible]

Tout le contenu de ladite maison

comprenant beaux meubles en acajou, bois de lit, tables, armoires, lavabos, tables, sofas, chaises, bureaux, tableaux, gravures, rideaux, matelas, literie, tapis, batterie de cuisine, vaisselle, porcelaine, faïence &c.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 11 mai

Meubles—Meubles.
PAR McCERREN & LANDRY,

IL sera vendu [illegible] armoires, [illegible]

150 caisses bottes, souliers et brodequins.
PAR E. ROGER & CO.,

SAMEDI [illegible]

FARINE FARINE FARINE
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

SAMEDI [illegible]

Drêche, Drêche, Drêche.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

SAMEDI [illegible]

400 caisses eau de vie London Dock.
PAR D. E. MORPHY, encanteur

SAMEDI [illegible]

[illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur.

SAMEDI [illegible]

Propriété améliorée dans le 2d District
PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

[illegible]

Charbon.... Charbon.... Charbon.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,

LUNDI, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES,

Succession de feu le Dr William Reutton, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente [illegible]

TRENTE DEUX TERRAINS [illegible]

[illegible]

ALFRED SHAW,
Shérif de la Paroisse d'Orléans,
12 mai

Samuel L. Hill vs Gunnison & Co. et als—La Compagnie de la "Reliance" vs Samuel L. Hill et Alfred Shaw, shérif.

TROISIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Nos 17,791 et 17,911—En vertu de deux writs de [illegible] à moi adressés par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible] je procéderai, le MERCREDI [illegible] mai 1865 à 10 heures [illegible] UNE MACHINE PORTATIVE.
[illegible]
ALFRED SHAW, shérif
9 mai—6 9 12 15 17

AVIS JUDICIAIRES:

Jules A Blanc contre ses créanciers.

[illegible]

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,
No 27, rue de la Vieille Levée
entre St Louis et Conti. [illegible]